

**51, PROMENADE
CHARDON,
PRÉ TUNNEY
MODERNISATION DE L'UNITÉ DE
L'HYGIÈNE AU TRAVAIL (UHT)
INSPECTION DES GICLEURS ET DE
L'ÉCLAIRAGE**

**RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉQUIPEMENT
MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE**

Préparé par :



**GOODKEY, WEEDMARK & ASSOCIATES LIMITED
1688, promenade Woodward,
Ottawa (Ontario)
K2C 3R8**

**Tél. : 613-727-5111
Télééc. : 613-727-5115**

**GWA 2014-468
26 septembre 2014**



TABLE DES MATIÈRES	NUMÉRO DE PAGE
1.0 INTRODUCTION.....	1
2.0 VÉRIFICATION MÉCANIQUE	
2.1 SYSTÈME EXISTANT.....	1
2.2 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	1
3.0 VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE	
3.1 EXAMEN DU DESSIN EXISTANT ET DE L'ÉTAT DU SITE.....	2
3.2 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	2
ANNEXE « A » - Figure 1 et Figure 2	

1.0 INTRODUCTION

Le présent rapport a été préparé pour Santé Canada. Son contenu a été établi par Goodkey, Weedmark & Associates Limited (GWA) en fonction de son jugement professionnel et de l'information dont la société disposait au moment de la préparation du rapport. Tout usage du présent rapport par un tiers ainsi que toute décision prise par un tiers en s'appuyant sur le présent rapport est la responsabilité du tiers. GWA décline toute responsabilité à l'égard des dommages encourus par un tiers, s'il y a lieu, suite à la prise de décisions ou à des actions fondées sur le présent rapport.

Le but consiste à évaluer et à examiner les systèmes de gicleurs et d'éclairage existants et à les comparer aux normes et aux codes de l'industrie.

L'Unité de l'hygiène au travail, occupée par Santé Canada et située au 51, promenade Chardon dans le complexe du pré Tunney, a été construite en 1958-1959. Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de laboratoires d'un étage qui comprend une aire d'entreposage, deux garages et une aire rénovée récemment.

2.1 VÉRIFICATION MÉCANIQUE

2.2 SYSTÈME EXISTANT

Le système de gicleurs existant se compose de gicleurs humides dont la disposition est indiquée sur la Figure 1 ci-jointe (dessin M1). Le bâtiment est desservi par une unique zone de gicleurs. La valve de la zone est située dans le placard d'admission d'eau. Le bâtiment sert de locaux à bureaux. D'après la norme 13 de la NFPA, ceci est considéré comme une affectation « à faible risque ».

2.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Une unique zone de gicleurs suffit pour ce bâtiment, car il n'a qu'un étage et sa surface de plancher est inférieure à la surface de plancher maximale de 52 000 pieds carrés par zone. En général, la disposition des gicleurs est acceptable pour une affectation à faible risque et il n'y a que quelques lacunes peu importantes qui doivent être corrigées. Les gicleurs devront être retirés, réparés ou remplacés en fonction des lacunes observées. Voir à la Figure 1 (Dessin M1) les lacunes observées.

3.1 VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE

3.2 EXAMEN DU DESSIN EXISTANT ET DE L'ÉTAT DU SITE

.1 Éclairage existant

Le système d'éclairage est un système d'éclairage ambiant conçu pour réduire au minimum l'éblouissement et fournir environ 250 lux aux postes de travail. L'éclairage des aires de travail est assuré par les systèmes d'ameublement. Le système d'éclairage actuel fournit entre 200 et 300 lux aux postes de travail. Les valeurs minimales sont attribuables au grillage des ampoules dans l'aire. Des valeurs de l'intensité lumineuse ont été mesurées juste avant le coucher du soleil. Des appareils d'éclairage fluorescent de type industriel sont utilisés dans les garages, les laboratoires convertis et les locaux des installations mécaniques. Les systèmes d'éclairage existants des bureaux se composent de luminaires fluorescents linéaires encastrés à deux tubes de 32 W (T8) et à gaine métallique perforée de 2 pi x 4 pi, de luminaires fluorescents linéaires encastrés à un tube de 32 W (T8) et à gaine métallique perforée de 1 pi x 4 pi, de luminaires fluorescents linéaires encastrés de 2 pi x 4 pi à lentille plate K12 et à deux tubes de 32 W (T8), de plafonniers intensifs à ampoule fluorescente compacte et d'appliques. Sur beaucoup d'appareils d'éclairage, la lentille est endommagée ou absente. L'éclairage du bâtiment est contrôlé par un système de relais à basse tension contrôlé par une minuterie.

.2 Éclairage de secours existant

L'éclairage de secours existant est alimenté par une génératrice et des batteries. Environ soixante-quinze pour cent du bâtiment est desservi par un éclairage nocturne non-interrupté muni d'une génératrice auxiliaire qui alimente des luminaires fluorescents de 2 pi x 4 pi tandis que les vingt-cinq pour cent restants sont desservis par des batteries qui alimentent des têtes d'éclairage à distance doubles. Le système d'éclairage de secours devrait être testé.

3.3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, le système d'éclairage semble fonctionner adéquatement pour l'usage qu'on souhaite en faire, qui consiste à assurer un éclairage ambiant minimal complété par l'éclairage des aires de travail des différents postes de travail. Nous recommandons de rectifier les lacunes peu importantes suivantes : remplacer les gaines métalliques perforées de 2 pi x 4 pi et de 1 pi x 4 pi et la lentille plate K12 manquantes pour réduire l'éblouissement indésirable des ampoules. Débrancher et retirer l'appareil d'éclairage existant de 2 pi x 4 pi situé au-dessus de la cloison murale. Déplacer/ajouter des interrupteurs pour qu'il soit plus facile d'allumer et d'éteindre l'éclairage. Voir le dessin de la Figure 2 (dessin E1).